

## France : qui sont les kinésithérapeutes ?

Écrit par Syndicat National des Kinésithérapeutes

Mercredi, 14 Février 2018 19:37 - Mis à jour Mercredi, 14 Février 2018 19:43

---

**Le Syndicat National des Kinésithérapeutes tiendra son assemblée générale, à Paris, le vendredi 30 mars 2018. A cette occasion, il a mené une enquête de place auprès de ses adhérents afin de connaître leur manière d'exercer. Présentation.**

Créé en 2006, le Syndicat National des Kinésithérapeutes (SNK) est actuellement présidé par Sarah ALIMONDO. Il rassemble des professionnels libéraux, c'est-à-dire des kinésithérapeutes formés, certifiés, exerçant selon un Code de déontologie, dans le respect des personnes qui consultent. En perspective de son assemblée générale qui se tiendra à Paris le 28 mars prochain, le Syndicat a mené une enquête auprès de ses membres afin de connaître leur exercice quotidien mais aussi la population qui consulte.

**Profession féminisée** Les membres sont majoritairement féminins (82%), d'âge expérimenté puisque 42% d'entre eux, ont entre 45 et 55 ans, voire plus. Formés majoritairement auprès d'écoles en kinésithérapie, beaucoup poursuivent ensuite leur cursus en optant pour des modules complémentaires liés à la psychologie (24%) ou au corps humain (22%). Au total, 61 % d'entre eux, ont suivi plus de 2 ans de formation.

**Exercice à temps partiel** 23 % exercent à temps plein. 76% optant pour le temps partiel, complété, par une autre activité professionnelle. Sociologiquement, ces professionnels exerçaient auparavant d'autres fonctions : cadres (29%), employés (41%), professions libérales (11%), dirigeant d'entreprise (7%). Pourquoi sont-ils devenus kinésithérapeutes ? ¾ des sondés attestent avoir voulu donner un sens à leur vie. 42% à la suite d'une reconversion professionnelle. Enfin, parce qu'il s'agissait pour eux, d'une véritable vocation (29%). Lorsqu'ils s'installent, 75,9% d'entre eux, adoptent pour le régime de l'auto-entreprise.

**A domicile ou en cabinet** La moitié des sondés exerce majoritairement, depuis moins de 5 ans. Et dans une proportion quasi similaire, depuis 6 à 15 ans. 46% d'entre eux reçoivent leur client à domicile. 43% ont un cabinet. Enfin, ils sont 5% à se déplacer au domicile du consulté. 81% sont situés en province, dans des villes de taille moyenne ou de grandes agglomérations, contre 18% en Île de France. En règle générale, la profession reste urbaine.

**Séances : prix, durée, revenus** Les kinésithérapeutes réalisent en moyenne 26 séances par mois, d'environ 1h20. Paris/province confondus, le prix moyen d'une séance est de 55 € de minimum une heure. Leur rémunération annuelle varie : 65% des interrogés déclarent gagner moins de 10.000 euros. 23,5 % perçoivent 11.000 à 25.000 euros par an.

**Clients adultes et enfants** Leur clientèle se compose à 94% de femmes, 42% d'enfants et 25 % d'adolescents. Les principaux motifs de consultations sont le stress (70%), des problèmes relationnels (64%), des douleurs (58%), des angoisses (75%) ou encore des problèmes de sommeil (58%).

**Inter professionnalité** Le lien avec les autres professions médicales existe, puisque ¾ des sondés déclare avoir des échanges réguliers avec elles, à savoir : les kinésithérapeutes (51%), les psychologues ou psychothérapeutes (52%) ou encore les orthophonistes (29%).

## France : qui sont les kinésologues ?

Écrit par Syndicat National des Kinésologues

Mercredi, 14 Février 2018 19:37 - Mis à jour Mercredi, 14 Février 2018 19:43

---

***Epanouissement*** Près d'un kinésologue sur deux estime que la profession est suffisamment rémunératrice et leur apporte un enrichissement sur le plan des relations humaines (78%). Ils sont satisfaits de leur épanouissement en l'exerçant (81%). Responsables, ils ont tous souscrit à une assurance professionnelle.

Retrouvez le sondage complet et plus d'infos sur [www.snkinesio.fr](http://www.snkinesio.fr)